

# SEVEA ENERGY - COZY EST - SOLID'R - WORLD SUN - FREE ENERGIE - PHOTEN - ALDELEC - ECO CONSEIL - TECHNITOIT - MODUL'R - HABITIUM ERSEA - LES INFORMATIONS UTILES POUR L'ANNULATION D'UN BON DE COMMANDE SIGNÉ SUR UNE FOIRE EXPOSITION

**Categories:** [À la une !](#), [Actualités ADC FRANCE](#), [Commande, livraison](#), [Commerce : litige lié à la vente](#), [Energies nouvelles](#), [Exécution contrat](#), [Informations juridiques](#), [Les conseils](#)

**Tags:** [Actualités](#), [Conseils](#)



Ces sociétés proposent divers produits comme les pompes à chaleur ou les panneaux photo-voltaïques à titre d'exemple lors de foires exposition. Elles ne sont pas les seules concernées par nos informations.

Nous recevons régulièrement des demandes d'informations de consommateurs qui se sont rendus sur ces lieux de vente.

Nous connaissons particulièrement bien les fondements juridiques qui régissent ce mode de vente.

Parmi les diverses obligations, une s'impose. S'agissant d'un produit personnalisé, l'obligation d'informer imposé par le Code Civil et le Code de la Consommation s'impose à tout vendeur pour tous produits y compris pour les énergies renouvelables. **La visite technique doit être faite AVANT**

**la signature du contrat.**

Le non respect de cette obligation inscrite dans le Code Civil entraine de droit la nullité du contrat que la visite technique soit faite ou non. Bien évidemment, si un acompte est versé, il doit être restitué..

**Vous avez signé un contrat**

Nous avons besoin des informations suivantes :

- La copie du contrat
- La date de la visite technique si elle a eu lieu
- La nature du produit
- Le prix TTC
- Le montant et le mode de règlement de l'acompte
- La copie de la / les lettres que vous auriez envoyées

Le tout est à envoyer par mail à [nous contacter](#)

Nous avons mis en place un process spécial.

Nous vous recontacterons rapidement.

**Vous souhaitez des conseils pour des travaux d'économies d'énergies :**

Nous vous conseillons de contacter :

- soit le réseau des ALEC

<https://www.federation-flame.org/les-alec-en-france/quest-ce-quune-alec/>

- Soit France Renov

<https://france-renov.gouv.fr/>

Ces deux organismes ont le même rôle. Ils vous donneront les informations utiles pour vos projets. Au vu des sommes engagées, il vaut mieux préparer avec soin cet investissement.

**Divers**

Cette rubrique sera alimentée par les informations ou documents nécessitant un éclairage complémentaire.

- La société SEVEA ENERGY

Elle utilise depuis peu les services de l'AFDCE. Cette Association Française de Défense des Consommateurs Européens installée à Aix en Provence intervient aux cotés de la société en expliquant pourquoi le contrat est valide.

**Nous disposons d'un nombre considérable de lettres de la société annulant les bons de commande et remboursant les acomptes.**

**Nous ne dialoguerons jamais avec cet organisme** qui ne connaît pas, au vu d'un courrier reçu, le Code Civil ou la jurisprudence constante qui existe.

**Tout courrier sera adressé directement à la société à l'origine du bon de commande.**

Pour rappel, les dispositions d'ordre privé sont nulles de plein droit dès lors qu'elle violent des dispositions d'ordre public ce qui est le cas avec le Code Civil.

Cette notion fondamentale du droit privé est étudiée en deuxième année de faculté de droit.

